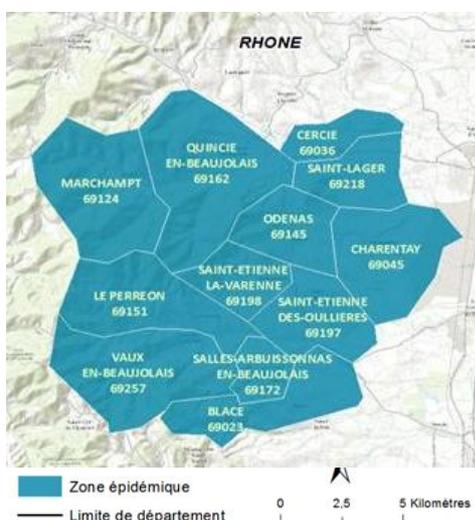


Lyon, le 04/05/2016

Infections invasives à méningocoque B dans le Beaujolais (69) : L'ARS renforce sa campagne de vaccination chez les plus de 12 ans

Suite à l'apparition de 4 cas d'infections invasives à méningocoque B sur une période de 3 semaines, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a lancé une campagne de vaccination contre le méningocoque B dans une partie du Beaujolais.



Cette campagne de vaccination cible la population âgée entre 2 mois et 24 ans résidant, gardée, scolarisée ou travaillant dans 12 communes du Beaujolais.

Les communes concernées sont *Blasé, Cercié, Charentay, Marchamp, Odenas, Le Perréon, Quincié-en-Beaujolais, Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Etienne-la-Varenne, Saint-Lager, Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais.*

70 % des enfants scolarisés dans la zone ont reçu une première dose du vaccin

Des séances de vaccination ont été organisées dans les écoles primaires des 12 communes par le service de santé scolaire et avec l'aide de médecins et infirmières du service de la Protection maternelle et infantile (PMI), service du conseil départemental du Rhône. Un peu plus de 70 % des enfants fréquentant ces écoles ont été vaccinés.

Malgré le dispositif mis en place, la couverture vaccinale des enfants de moins de 3 ans et des jeunes de plus de 12 ans est insuffisante. En complément, l'ARS, en lien avec le rectorat, proposera **à partir du 9 mai des séances de vaccination dans les collèges et lycées des communes périphériques** qui sont les plus fréquentés par les enfants de la zone concernée. Les parents de ces élèves ont reçu un courrier les sensibilisant à l'importance de cette vaccination. Les parents des enfants âgés de moins de 3 ans doivent se rapprocher de la PMI, du Comité départemental d'hygiène sociale (CDHS) de Villefranche-sur-Saône et les permanences des médecins traitants du secteur à la Maison médicale de garde (MMG) de Belleville (cf. infra).

Les médias locaux pour relayer le message auprès des étudiants et des jeunes travailleurs

Cette population à risque est l'une des plus difficiles à atteindre. L'ARS souhaite s'appuyer sur les médias locaux pour sensibiliser les jeunes adultes. L'objectif est de permettre au plus grand nombre de recevoir la première dose du vaccin au plus tard à la fin de la première quinzaine de mai. Le calendrier fixé permettra l'administration de la seconde dose recommandée dans le schéma vaccinal avant les congés d'été. En conséquence, les permanences restent assurées le soir (18/20h) et les samedis (9/11h) à la maison médicale de garde de Belleville grâce aux médecins généralistes.

Deux centres dédiés, ouverts avec la collaboration des maires de Blacé et Quincié, proposent les samedis 7 et 14 mai des séances de vaccination de 10 à 18 heures. Ces horaires visent à faciliter l'accès à cette vaccination des jeunes qui travaillent dans la zone ou étudient dans d'autres villes.

En juin, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes organisera la deuxième phase de cette vaccination pour respecter le calendrier vaccinal : 2 doses (3 pour les nourrissons) sont en effet nécessaires pour assurer une protection contre la maladie.

Aucun effet indésirable grave signalé

Le dispositif de surveillance mis en place a recensé 1 % d'effets indésirables.

Les équipes médicales qui interviennent au niveau des sites de vaccination ont signalé 3 épisodes de pâleur survenus au décours de l'acte vaccinal, malaises de type vagues ayant régressé spontanément.

19 effets indésirables ont par ailleurs été déclarés au Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV). Il s'agit majoritairement d'effets retardés, sans gravité, chez des enfants de 3 mois à 15 ans ayant présenté une réaction au site d'injection. Dans 4 cas, des signes généraux (fièvre, troubles digestifs, vision trouble, céphalées, frissons) sont associés. Aucun n'a justifié une consultation médicale. La régression a été spontanée ou sous paracétamol.

Lieux dédiés à la vaccination



Centres de vaccination dédiés

Quincié-en-Beaujolais

Salle communale

60 ruelle de La Cure

Samedi 7 et 14 mai : 10h – 18h

Blacé

Ecole maternelle

Route de la Croix Polage

Samedi 7 et 14 mai : 10h – 18h



MMG de Belleville

jusqu'au 14 mai

Centre hospitalier, rue Matinière

04 72 33 00 33

Lundi au vendredi : 18h - 20h

Samedi : 9h - 11h

Par les médecins du secteur



Maisons départementales

du Rhône - Services de PMI
(enfants de 0 à 6 ans)

Belleville

11A rue du 14 Juillet

04 74 06 19 90

Sur rendez-vous

Gleizé

352 rue de l'Ancienne Distillerie

04 74 02 69 10

Sur rendez-vous



CDHS

Villefranche-sur-Saône

37 rue Villars

04 74 65 02 70



Collèges et lycées

9 mai – Lycée de Belleville

10 mai – Collège le Bois Franc,
St Georges de Reneins, Collège de
Beaujeu

11 mai – Collège de Villié-morgon

12 mai – Collège de Belleville

Pour en savoir +

Numéro vert : 0 800 10 03 79 (appel gratuit – lundi au vendredi 9h/19h)

Site Internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : www.ars-auvergne-rhone-alpes.sante.fr

Contact presse

Direction déléguée à la communication

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a été créée le 1^{er} janvier 2016.

Cet établissement public, constitué de près de 950 collaborateurs, est un opérateur de l'Etat et de l'Assurance Maladie. L'ARS met en œuvre, au niveau régional, la politique de santé publique selon trois grandes missions : la protection et la promotion de la santé, la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, l'appui à l'efficacité des établissements et des services sanitaires et médico-sociaux. L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est présente dans les 12 départements de la région. Son siège est situé à Lyon et à Clermont-Ferrand. Elle dispose de 12 délégations départementales à Bourg-en-Bresse, Yzeure, Privas, Aurillac, Valence, Grenoble, Saint-Etienne, Le Puy en Velay, Clermont-Ferrand, Chambéry et Annecy.

